

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

RÉGION DE L'EST

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT DE LA BOUMBA & NGOKO

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MOLOUNDOU

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

SERVICE DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

EAST REGION

\*\*\*\*\*

BOUMBA & NGOKO DIVISION

\*\*\*\*\*

COUNCIL OF MOLOUNDOU

\*\*\*\*\*

GENERAL SECRETARY

\*\*\*\*\*

SERVICE OF PLANNING AND LOCAL DEVELOPMENT

## ADDITIF N°01 À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE

**N° 01/AONO/CMOL/CIPM/2026 DU 06/04/2025**

### POUR LA CONSTRUCTION DE CERTAINES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE MOLOUNDOU, DANS LE DÉPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST, REPARTIS EN DEUX (02) LOTS

Les entreprises intéressées par l'Avis d'Appel d'offre National Ouvert N°01/AONO/CMOL/CIPM/2026 du 06/04/2026 susmentionné, sont informées que les modifications sont intervenues sur les points qui suivent :

#### **A. DANS L'AVIS D'APPEL D'OFFRES**

##### **6 REMISE DES OFFRES**

**Au lieu de :**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de Moloundou, au plus tard le **05/05/2026 à 10 :00 heures**

**Lire :**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de Moloundou, au plus tard le **18/05/2026 à 10 :00 heures**

##### **13 OUVERTURE DES PLIS**

**Au lieu de :**

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Commune de Moloundou le **05/05/2026 à 11 :00 heures** précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de Moloundou, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

**Lire :**

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de conférences de la Commune de Moloundou le **18/05/2026 à 11 :00 heures** précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de Moloundou, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

#### **B. DANS LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)**

##### **B1. Article 25.7**

**Au lieu de :**

En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à **l'autorité chargé des Marchés Publics** avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et à l'Autorité Contractante.

**Lire :**

En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé à **l'Autorité Contractante** avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.

##### **B2. Article 37.4**

**Au lieu de :**

En cas de recours, il doit être adressé à ***l'Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.***

**Lire :**

En cas de recours, il doit être adressé au ***Comité chargé des Examen et Recours (CER), avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.***

**B3. Article 38.2**

**Au lieu de :**

L'Autorité Contractante dispose d'un délai de ***sept (07) jours*** pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché ***examiné par la commission des marchés compétente et*** souscrit par l'attributaire ***et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.***

**Lire :**

L'Autorité Contractante dispose d'un délai de ***cinq (05) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché souscrit par l'attributaire.***

**C. DANS LE RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)**

**C1. Article 15**

**Ajouter l'alinéa 15.5**

15.5 Les soumissionnaires indiqueront les rabais consentis dans leurs offres. Par ailleurs, ils préciseront les conditions d'application de ce rabais.

**C2. Article 29.5.1.3**

***Critères essentiels***

**Au lieu de :**

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de n'avoir pas abandonné un marché pendant les trois (03) dernières années
- 2- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 3- Personnel d'encadrement ;
- 4- Moyens matériels ;
- 5- Références ;
- 6- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 7- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux

**Lire :**

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 2- Personnel d'encadrement ;
- 3- Moyens matériels ;
- 4- Références ;
- 5- Chiffre d'affaires justifié d'au moins 80 % du montant prévisionnel du projet sur les trois (03) dernières années ;
- 6- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux

**D. DANS LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)**

**D1. Article 8**

**Au lieu de :**

L'Ordre de Service de démarrage des travaux est signé et notifié par le Maître d'Ouvrage ;

**Lire :**

L'Ordre de Service de démarrage des travaux est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché, avec ***copie à l'Agence de régulation des Marchés Publics.***

## **D2. Article 52**

### **Au lieu de :**

Quinze (15) exemplaires du Marché à élaborer à l'issue du présent appel d'offres seront édités par les soins du co-contractant et fournis à l'Autorité Contractante pour diffusion.

### **Lire :**

Quinze (15) exemplaires originaux du présent Marché seront édités par **le Maître d'ouvrage et diffusés par le Chef de Service.**

### **Le reste sans changement**

#### **Ampliations :**

- ✓ ARMP (pour insertion)
- ✓ JDM/SOPECAM (pour information)
- ✓ DD-MINMAP/BN (pour information)
- ✓ Président CIPM/CMOL
- ✓ Affichage (pour information)
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Moloundou, le 04/05/2026

*Le Maire* (Autorité Contractante)



En cas d'attribution à l'issue de la présente procédure, vous devez le mériter et ne le devoir à personne. Un marché public ne se donne pas, il se gagne. Abandonnons toutes mauvaises pratiques et dénonçons-les.  
Numéro vert CONAC/NACC HOTLINE: 1517 (Appel Gratuit/Free Call)